

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 5 avril 2022**

**OBJET :**

**Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles pour des prestations de transport**

**Rapporteur : Mme CADET**  
Délibération n°8

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le Code de la commande publique prévoit des dispositions particulières permettant la constitution de groupements de commandes entre plusieurs entités publiques.

Un groupement de commandes consiste en un regroupement volontaire d'acheteurs publics concernés par l'acquisition de prestations de services, de travaux ou de fournitures de même nature. Les groupements de commandes visent à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques et à mutualiser les procédures de marchés.

Tout groupement doit faire l'objet d'une convention constitutive, pour en définir les modalités de fonctionnement. La convention doit notamment désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, pour procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

Considérant les besoins exprimés par la ville d'Essey-lès-Nancy, son Centre Communal d'Action Sociale et sa Caisse des Ecoles en termes de prestations de transport, il est proposé de procéder à la création d'un groupement de commandes entre ces trois entités pour procéder au lancement d'un marché portant sur ces prestations.

La commune assurerait à ce titre les fonctions de coordonnateur de groupement, conformément aux dispositions de la convention constitutive.

Le Centre Communal d'Action Sociale se réserve le droit de ne pas adhérer au contrat proposé si les conditions obtenues par la ville d'Essey-lès-Nancy au terme de la procédure de mise en concurrence ne lui conviennent pas. Aussi, en tout état de cause, la décision éventuelle d'adhérer au contrat en question fera l'objet d'une nouvelle délibération.

## PROPOSITIONS

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

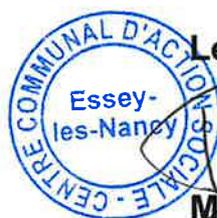
- d'approuver le projet de convention de groupement joint en annexe ;
- d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation d'un marché de prestations de transport et d'accepter que la Commune soit désignée comme coordonnateur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement à intervenir, sur la base du projet approuvé ci-dessus.

## DELIBÉRATION

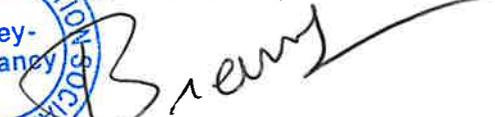
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 8 avril 2022.

Pour extrait,



Le Président,

  
Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU MARDI 5 AVRIL 2022**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants	15

**PRÉSENTS :**

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Christophe CHEVARDÉ et Claude CHASSARD.

**POUVOIRS :**

M. Gabriel HOFFER à Mme Nadine CADET  
Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ

**EXCUSÉS :**

Mme Françoise VIRIOT et M. Patrick CAILMAIL

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

